

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 15 novembre 2016

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA.

Date de convocation : 4 novembre 2016

Délibération n° : 43-2016

Objet : Débat d'orientation budgétaire

L'article L2312-1 du code général des collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans le délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article L123-5 du code de l'action sociale et des familles dispose qu'il a pour fonction d'animer une action générale de prévention et développement social de la commune.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées. Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des dijonnais (personnes seules, familles, personnes âgées, handicapées...) qui peuvent être en situation de fragilité. Le CCAS joue donc un rôle essentiel dans le développement territorial et dans l'adaptation des politiques publiques.

Le présent document propose une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS et des orientations qui pourraient être retenues pour 2017.

Avec un budget de plus de 10 millions d'euros, le CCAS de la Ville de Dijon :

- accueille les dijonnais, les accompagne, les informe et favorise leur accès aux droits,
- alloue des aides financières aux plus démunis (plus de 2 000 personnes aidées en 2015),
- accompagne les parcours résidentiels et d'insertion et contribue au lien social,
- propose une gamme étendue de services et prestations aux seniors, en s'intégrant totalement au sein de la démarche ville amie des aînés,
- s'engage dans une démarche participative avec les habitants par l'animation de l'observatoire de l'âge, instance municipale,
- participe, en lien avec la Ville de Dijon, au schéma de développement des structures de quartiers sur le territoire,
- adapte ses actions et constitue à l'ajustement des politiques de la Ville et du Grand Dijon en fonction de l'analyse des besoins sociaux.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) permet d'établir un portrait sur l'ensemble de la population qui relève de notre territoire afin de mettre en adéquation les actions du CCAS avec les besoins de celle-ci. Cette analyse fait ressortir des données intéressantes issues du diagnostic territorial concernant par exemple le niveau de vie :

- il est le plus élevé chez les jeunes retraités dijonnais,
- il est relativement faible pour les ménages représentatifs des familles pour les 30-40 ans,
- très faible pour les jeunes.

Plus de 17 000 dijonnais ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (989 €). Le risque de pauvreté est 2 fois plus élevé au sein des familles monoparentales et un risque de précarité est à considérer chez les hommes seuls.

C'est dans cette optique que cette année, il a été décidé d'affiner l'ABS en confrontant le diagnostic territorial avec les usagers des services des interventions sociales et des repas à domicile du CCAS, à partir de statistiques informatiques.

Différents enjeux ont été dégagés lors de groupes de travail d'analyse partagée :

- l'accès aux aides et aux droits, le repérage des publics précaires et en particulier les jeunes actifs, le soutien des parents isolés ou d'adolescents,
- la lutte contre l'isolement avec l'accompagnement des solidarités informelles, de proximité,
- l'insertion sociale des personnes de plus de 50 ans très éloignées de l'emploi et la prise en compte de la paupérisation attendue des seniors,
- la pauvreté des familles monoparentales,
- l'accès des publics précaires aux loisirs et à la culture, levier au service de l'insertion sociale.

Le CCAS élabore son budget 2017 à nouveau dans un contexte financier contraint.

L'élaboration du budget primitif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale intervient dans une conjoncture économique qui s'améliore mais reste à consolider, notamment pour les populations les plus fragiles qui bénéficient toujours plus tardivement des effets d'une reprise.

Par ailleurs, si la baisse des dotations d'Etat est réduite de moitié en 2017, le budget de la Ville de Dijon devra se construire sur la base d'une diminution annuelle de - 2 200 000 €.

Dans cette perspective, les efforts de réorganisation et d'optimisation des moyens mobilisés seront poursuivis dans le souci du maintien voire de l'amélioration de l'offre et de la qualité de service du CCAS, tout en contenant l'évolution de la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon.

Différents événements marquant l'activité du CCAS en 2016, vont impacter ce budget 2017 :

- gestion transférée des centres sociaux Fontaine d'Ouche (01/01/2016) et Bourroches (01/09/2016) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier, et évolution du financement de ces établissements vers des subventions Ville,
- gestion transférée de la résidence Viardot à Adoma en juillet 2016 qui devrait générer des économies de fonctionnement (environ 366 750 € par rapport au compte administratif 2015) et une restitution par Dijon-Habitat des provisions pour gros entretien non utilisées (environ 421 000 €),
- réorganisation en cours des services du CCAS dans le cadre de la nouvelle Direction Déléguée à la Cohésion Sociale, notamment en matière de ressources humaines,
- renégociation du partenariat avec l'OPAD suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC),
- accroissement de la fréquentation depuis le mois de juillet, du centre de jour Les Marronniers et du nombre de repas livrés à domicile,
- prise en charge par le budget de la Ville de Dijon de la subvention versée jusqu'à présent par le CCAS à la SDAT pour le fonctionnement du centre de jour, d'un montant de 45 000 €.

La gestion des ressources humaines constitue un élément important du débat.

Les efforts conduits depuis quelques années en matière de réorganisation des services et les transferts de gestion de certaines structures permettent d'envisager une diminution de la masse salariale.

En revanche, les mesures catégorielles notamment comme le transfert primes/points, reclassement des agents de catégorie A, B et C dans le cadre du Parcours Professionnel Carrières Rémunération (PPCR)) engendreront une augmentation.

La masse salariale 2017 devrait ainsi s'établir à 6 889 000 € (- 1,92 % par rapport au Compte Administratif prévisionnel 2016).

Il est proposé pour 2017, la poursuite d'une évolution amorcée sur la base d'une rigueur de gestion et d'une réorganisation des services

Tout en réduisant le recours à la dotation d'équilibre de la Ville de Dijon, du fait de la bonne situation financière de l'établissement, le CCAS poursuivra le développement de son action sociale au plus proche des besoins de ses usagers :

- mise en œuvre du projet de réhabilitation de la Résidence Abrioux.
- Poursuite du schéma de développement des structures de quartier notamment en préparant le transfert de gestion du Centre social Balzac à un gestionnaire associatif privé.
- Attention particulière aux évolutions retracées à travers l'ABS, de l'appauvrissement d'une partie de la population dijonnaise.
- Poursuite, adaptation et développement des actions du CCAS : ainsi l'offre de service apportée par l'Escale d'Alembert sera réorganisée en faveur des seniors, l'action « Bien vivre dans son logement - Maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie » confiée au Pimms de Dijon sera poursuivie.
- Renforcement et implication du CCAS, pour le compte de la Ville et aux côtés de l'État, dans la construction et la coordination des réponses à apporter en matière d'hébergement, toutes catégories de population confondues.
- Plus généralement, la réorganisation des directions et services du CCAS constituera une opportunité pour optimiser l'action sociale locale. Elle visera notamment à améliorer l'approche globale et le parcours de vie des personnes souvent renvoyées d'un guichet à l'autre. Elle décloisonnera les 2 directions opérationnelles et mutualisera les moyens, au-delà de la catégorisation des usagers par âge. Les champs d'intervention seront clairement affichés en fonction des problématiques identifiées sur le territoire : accueil et accès aux droits, hébergement logement, interventions sociales, prestations seniors et observatoire de l'âge.

Afin de tenir ces objectifs pour 2017, le projet de budget principal au titre du fonctionnement s'établirait à hauteur de 10 518 000 € et le budget annexe des Marronniers s'élèverait à 545 770 € en fonctionnement.

Compte-tenu de tous ces éléments, la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon pour le Budget Primitif 2017 s'élèverait à 7 298 160 €.

Aussi, les membres du conseil d'administration ont débattu sur l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE